

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mélanie Fraser	Numéro de permis 2016663	Date d'inspection Le 13 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie de l'imaginaire		Numéro de téléphone (506) 353-0650	
Adresse 1520 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	31 déc. 2022	
Commentaires : Une demande de vérification a été envoyé pour la personne remplaçante. L'exploitante est dans l'attente d'une réponse.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	28 févr. 2023	
Commentaires : La vérification a été faite et le parc a été changé mais la liste a été perdue. Une nouvelle grille a été créée mais le mois de novembre n'a pas été remplie dans la nouvelle grille. Ne pas oublier d'inscrire l'information et faire la vérification du mois de décembre.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	31 déc. 2022	
Commentaires : Le matelas pour le changement de couche est brisé. L'exploitante doit en acheter un nouveau.			

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.

Discussion avec l'exploitante concernant son cours de 1er soins. Nous allons vérifier si celui-ci rencontre les exigences de notre loi.

Lors de ma visite, les enfants ont fait un bricolage et fait des jeux libres. Ceux-ci ont aussi mangé des clémentine pour la collation.

Un enfant a fait une sieste dans le matin, les autres enfants n'ont donc pas été à l'extérieur pendant la période de sieste. Ceux-ci pourront sortir à l'extérieur en p.m.

Ne pas oublier d'inscrire la date pour la pratique de feu de novembre dans la grille et faire celle pour décembre.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2022

Date

original signé par
Mélanie Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2022

Date